

Concours ouvert par l'Association des Sociétés suisses de Géographie : manuel et livre de lecture géographique

Autor(en): **Studer, T. / Reymond-le Brun, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft von Bern**

Band (Jahr): **7 (1884-1885)**

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-321342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TRADUCTION.

CONCOURS

OUVERT PAR

L'ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS SUISSES DE GÉOGRAPHIE.

MANUEL ET LIVRE DE LECTURE GÉOGRAPHIQUE.

Bien qu'il existe un assez grand nombre de travaux scientifiques estimés dans la domaine de géographie, un ouvrage qui s'inspire de l'essai scientifique de cette matière et qui soit accessible à tous, fait complètement défaut. En ouvrant un concours pour combler cette lacune, l'Association des Sociétés suisses de géographie espère créer un livre digne des travaux préparatoires actuellement acquis, qui puisse servir au maître comme guide dans son enseignement, ainsi qu'à l'élève des écoles et orienter, dans ses lectures sur la géographie, quiconque a le désir de compléter ses études dans cette science. Nous renvoyons pour d'autres détails à ce sujet au programme élaboré par la commission spéciale; on peut se le procurer chez les secrétaires des Sociétés de géographie d'Amsterdam, Anvers, Berlin, Bordeaux, Brême, Bruxelles, Halle, Hambourg, Jéna, Leipzig, Lubeck, Marseille, Munich, Paris, Rochefort s./M., Rome, Vienne, Aarau, Berne, St. Gall, Genève, Hérissau et Neuchâtel.

Conditions du concours.

1° Sont admises au concours:

- a) les personnes de toute nationalité qui ont leur domicile en Suisse;
- b) les Suisses domiciliés à l'étranger.

2° Les travaux seront rédigés en allemand ou en français et écrits de manière à être facilement lus. Leur volume ne dépassera pas 24 feuilles d'impression gr. 8°.

3° Les travaux seront adressés munis d'une devise et accompagnés d'une enveloppe cachetée portant le même devise et renfermant le nom et le domicile de l'auteur, jusqu'au premier Février 1887 au plus tard, au président de la Société de géographie de Berne, M. le professeur *Th. Studer* à Berne.

4° Le premier prix est de frs. 1500, le second de frs. 1000, le troisième de frs. 500.

5° Si les travaux ne répondent pas suffisamment aux exigences du programme, on pourra réduire le montant et le nombre des prix ou ouvrir un nouveau concours.

6° La Société de géographie de Berne agissant au nom de l'Association des Sociétés suisses de géographie, se charge de la publication de la première édition de l'ouvrage qui sera jugé bon pour l'impression. Les éditions ultérieures sont réservées à l'auteur qui en fera sa propre affaire.

7° Les travaux qui n'obtiendront pas de prix seront retournés, au plus tard quatre semaines après la publication du jugement du jury, à l'adresse indiquée par celui qui réclamera le renvoi. Après ce délai, toutes les enveloppes seront ouvertes et les manuscrits retournés aux auteurs sous le sceau du secret.

8° Le jugement du jury sera publié dans le courant de l'année 1887 dans les organes employés pour la publication du concours.

9° Le jury se composera de sept membres nommés par la Société de géographie de Berne au nom de l'Association des sociétés suisses; six de ces membres seront élus par une double proposition de chacune de ces sociétés et ces six membres nommeront le septième, qui sera en même temps président du jury.

Berne, le 13 Juillet 1887.

Au nom de l'Association des sociétés Suisses de géographie

La Société de géographie de Berne :

Le Président :

Prof. Dr. Th. Studer.

Le Secrétaire-général :

G. Reymond - le Brun.